



**Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice, « RRSSJ »**

ASBL de droit congolais, doté de la Personnalité Juridique aux termes de l'Arrêté Ministériel  
n°767/CAB/MIN/J&DH/2012 du 18 avril 2012

*Projet d' :*

**« Appui de la Société Civile à la vulgarisation, au suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba et de la Résolution 2098 et au plaidoyer pour la réforme de l'Armée en République démocratique du Congo »**

**RAPPORT MENSUEL PROVINCIAL DU KASAI OCCIDENTAL  
SEPTEMBRE 2014**

## **Introduction**

Le Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice a signé un accord de partenariat avec Eastern Congo Initiative [ECI], ONG de droit américain, pour une durée de douze mois. La subvention relative à cette convention concerne principalement la mise en place et l'opérationnalisation d'un Groupe de Travail, composé d'Organisations de la Société Civile de Kinshasa et de la partie Est de la République démocratique du Congo, devant assurer le suivi de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République Démocratique du Congo et la région et celle de la Résolution 2098 du Conseil de Sécurité des Nations unies.

La mise en œuvre du « Projet ECI » vise également l'amélioration de la réforme du secteur de sécurité, en particulier la réforme de l'Armée dans l'Est de la RDC. Les cinq sites du projet sont les suivants: Bunia, Goma, Bukavu, Kindu et Kalemie. Mais, pour plus de visibilité et d'impact sur terrain, il a été convenu que les activités à réaliser touchent l'ensemble du territoire national. C'est à ce titre que les Coordinations Provinciales du RRSSJ seront directement impliquées dans l'exécution de certaines activités, tels que le travail de terrain pour le monitoring de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098, le plaidoyer (aux niveaux local et national), la mobilisation communautaire, l'interaction avec les acteurs étatiques et ceux de la Société Civile...

## **CONTEXTE ET SITUATION SECURITAIRE DU MOIS**

La situation sécuritaire de ce mois de septembre 2014 a été maquée par l'arrestation par la police avec l'aide de la population, de deux groupes de bandits à mains armées et en uniformes qui ont été présentés au public par l'autorité provinciale.

Dans le Territoire de Mweka, un conflit de leadership au sein de la chefferie KUBA, oppose les communautés NGENDA et BUSHONG par leurs leaders et lieutenants interposés. Un conseiller du gouvernement provincial originaire de Mweka et de la communauté Ngenda, a été cité comme instigateur de ce conflit lors de sa mission dans ce territoire.

Dans le Territoire de Dekese, un Député National, membre du parti au pouvoir serait à la base d'un conflit sanglant entre deux familles, par l'entremise des sympathisants qui, pour avoir obtenu l'éviction d'un préfet d'une école secondaire dans la localité de IASA et l'avoir fait remplacer par un autre de son obédience politique. Ces deux familles se sont affrontées et des blessés ont été enregistrés.

Nonobstant ce comportement déplorable, l'approche de gestion partagée de la sécurité est maintenue et privilégiée à travers la conjugaison de beaucoup d'efforts Population-Autorités politico administratives, judiciaires et sécuritaires au plus haut sommet de la province. La population émet des fortes craintes de voir persister ces cas isolés d'insécurité qui risquent de prendre de l'ampleur et torpiller la confiance et l'étroite collaboration entre la population et la police, si l'on n'y prend garde. Bien plus, avec les prochaines élections locales de tous les enjeux et tenant compte des débordements des politiciens, il y a fort à craindre des escalades à divers endroits si ces derniers ne se retiennent pas.

Des changements à la tête des grandes unités de la Police Nationale Congolaise viennent d'être opérés par le Commissariat général de la Police Nationale Congolaise et la population attend voir des changements profonds dans les attitudes et comportements des policiers eu égard aux différentes violations des droits de l'homme et l'insécurité à Kananga.

Sur le plan juridique, administratif et judiciaire, le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Kananga a suspendu 3 Officiers de Police Judiciaire de la Police Nationale Congolaise et renvoyé un autre de ce corps. Des dossiers judiciaires sont en cours pour certains d'entre eux pour abus et violations diverses constatés, à la suite d'une mission de contrôle des Officier de Police Judiciaire par les magistrats du parquet, accompagnés par les juristes membres du RRSSJ-Kasaï Occidental.

## II. ETAT D'AVANCEMENT DE LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE EN PROVINCE

### 2.1. Actions menées par les acteurs étatiques [Assemblée Provinciale, Autorité civile locale, Commandement de la Police Nationale Congolaise et des Forces Armées de la République Démocratique du Congo...]

- ✧ Les policiers de la ville de Kananga continuent de bénéficier d'un minimum d'équipement et matériel de travail mais il reste encore l'épineuse question de leurs conditions sociales ;
- ✧ Organisation des patrouilles mixtes de Police Nationale Congolaise et la mise en place des Groupes Mobiles d'intervention dans tous les endroits stratégiques pour rapprocher plus les actions d'autres unités de police de la population ;
- ✧ Tenue des réunions d'élaboration des Diagnostics Locaux de Sécurité à travers les communes de Kananga, Ndesha et Katoka sur base des pré diagnostics élaborés par les communautés ainsi que les résultats des activités de contrôle citoyen menés à travers les zones communautaires de la ville. ;
- ✧ Poursuite du PROCESSUS D'APPROPRIATION ET DE PERENNISATION de tous ces acquis en termes de renforcement des capacités, pour une auto prise en charge effective et efficiente ;
- ✧ Des initiatives par-ci et des réalisations communautaires par-là, sont à ne plus compter et chaque Zone Communautaire réalise au moins une action d'éclat, avec l'implication des communautés locales ;
- ✧ Compte tenu des réalités locales, la plupart des Zones Communautaires se sont lancées dans la sécurité environnementale, à travers la lutte contre l'insalubrité et les érosions qui menacent dangereusement les quartiers de la ville de Kananga. La population établit un lien direct entre l'insécurité et la présence de ces érosions, lesquelles constituent des refuges par excellence des malfrats et freinent ou empêchent les actions de la police, en cas de menace à la sécurité.

## I. QUELQUES REALISATIONS COMMUNAUTAIRES PHARES DU MOIS :

### a) Séance de redevabilité du Commandant ville PNC sur la situation sécuritaire de la ville et l'utilisation des engins reçus de SSAPR

Quarante cinq délégués des communautés à la base représentant les différents quartiers des cinq communes de la ville de Kananga se sont retrouvés face au Commandant Police Nationale Congolaise/Ville de Kananga qui leur a rendu compte de la gestion de la sécurité à travers toute la ville.

Sous la facilitation de Monsieur Anaclet TSHIMBALANGA, Coordonnateur Provincial du RRSSJ-Kasaï Occidental, les délégués des communautés de base ont soulevé d'importantes préoccupations sécuritaires, notamment :

- 👉 Des cas de vols par des hommes en uniforme et en arme ;
- 👉 L'état d'insalubrité des amigos récemment construits ;



*Séance de redevabilité du Commandant PNC de la ville de Kananga, face aux délégués des communautés de base [Photo RRSSJ]*

- ☞ Les effectifs encore faibles d'éléments de la Police Nationale Congolaise dans les communes de Nganza et Lukonga qui attendaient 200 éléments formés à la Police de Proximité depuis bientôt 2 mois que leur formation a pris fin ;
- ☞ La mauvaise affectation et/ou utilisation des véhicules [6 jeeps] et motos [50] reçus du Programme SSAPR ;
- ☞ Les mauvaises conditions professionnelles des policiers ; Les tracasseries et violations flagrantes des droits de l'homme par les éléments du Groupe Mobile d'Intervention [GMI].

## **b) Réforme de l'Armée :**

Aucune initiative entreprise avec les Forces Armées de la République Démocratique du Congo en septembre.

## **2.2. Actions menées par les acteurs non étatiques :**

### **a) Interaction du RRSSJ provincial avec les acteurs étatiques [Partage régulier d'informations, actions de plaidoyer et lobbying]**

- Un système d'alerte précoce entre la Coordination RRSSJ, le Gouverneur de province, les autorités politico administratives locales, le Commandement Police Nationale Congolaise et la population mis en place depuis deux mois est opérationnel dans le cadre de la lutte contre l'insécurité dans la ville de Kananga ;
- Partage régulier du rapport de monitoring et du diagnostic sécuritaire de la ville de Kananga avec le Gouverneur de province en forme de plaidoyer direct en faveur l'amélioration de la situation sécuritaire de la ville ;
- Contacts réguliers avec le Gouverneur de province et les autorités policières sur les questions quotidiennes de sécurité et de réforme de la police ;
- Dialogue permanent avec les autorités policières sur les questions de sécurité des populations et de leurs biens ...

### **b) Travail de terrain avec les communautés de base [sensibilisation, formation, monitoring, mobilisation communautaire...]**

- Sensibilisation des communautés sur la lutte contre Ebola, l'enregistrement des enfants à l'état civil et la dénonciation des malfrats et autres inciviques auprès des autorités et de la police ;
- Sensibilisation des communautés sur les méfaits de la drogue et ses conséquences sur la sécurité publique ;
- Poursuite des travaux de lutte antiérosive et l'assainissement de la ville, avec l'appui matériel du Gouverneur de province, le cadre de la sécurité environnementale avec incidence directe sur la sécurité des personnes et de leurs biens ;
- Poursuite du monitoring des cas d'insécurité à travers la ville de Kananga et production d'un tableau mensuel...



*Des membres des Zones Communautaires, combattant la tête d'érosion pour mieux sécuriser leur quartier [Photo RRSSJ]*

### **III. PREOCCUPATIONS MAJEURES DE LA BASE ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU MOIS**

#### **3.1. Préoccupations majeures recueillies auprès des communautés de base**

##### **Réforme du secteur de sécurité :**

- ✓ Amélioration des conditions sociales et professionnelles des policiers en vue de les permettre un bon rendement ;
- ✓ Renforcement de la lutte contre la culture, le trafic et la consommation du chanvre ;
- ✓ Affectation rationnelle des véhicules, motos et radios dotés à la police par le Programme SSAPR ;
- ✓ Amélioration de la gestion de la mutuelle de santé de la Police fonctionnant sur base des retenues mensuelles de 3.000FC sur la solde de chaque policier ;
- ✓ Gestion rationnelle de la dotation du gouvernement provincial au fonctionnement de la police ;
- ✓ Réduction des têtes d'érosion dans les différents quartiers de la ville avec l'implication des communautés ;
- ✓ Renforcer la protection des enfants contre les bandes de ravisseurs et trafiquant d'enfants, en interdisant toute adoption à l'étranger ;
- ✓ Maintenir la ville dans un état de salubrité avec l'implication des communautés ;
- ✓ Augmentation des effectifs des policiers et multiplication des Postes de police pour répondre à la demande de couverture efficace de la ville en termes des besoins sécuritaires de la population ;
- ✓ Multiplier les postes de police dans les différents quartiers afin de rapprocher davantage la police de la population ;
- ✓ Réglementer les interventions des unités spécialisées de la police principalement le GMI et PP qui, non encore formées, tracassent au quotidien la population à travers des

violations des droits de l'homme, violences et tortures physiques, usage disproportionné de la force, imposition des MAKOLO et amendes en violation de la loi.

### **3.2. Résultats obtenus**

#### Réforme du secteur de sécurité :

1. Saisie et destruction en public de 21 sacs de chanvre par le Gouverneur de province ;
2. 12 maisons de vente du chanvre identifiées par les communautés, interpellation et fermeture par le bourgmestre de Ndesha ;
3. Restitution de 4 véhicules aux commissariats de Katoka, Kananga, Nganza et Lukonga. La commune de Ndesha n'a toujours pas récupéré le sien ;
4. Amélioration de la gestion de la mutuelle de santé de la Police fonctionnant sur base des retenues mensuelles de 3.000FC sur la solde de chaque policier ;
5. Réduction des têtes d'érosion dans les différents quartiers de la ville avec l'implication des communautés ;
6. Ouverture de 3 nouveaux postes de police dans les quartiers Tshilumba, 20 Mai et Mobutu avec la contribution de la population locale ;
7. Réhabilitation de 2 kilomètres de route et éradication d'un ravin au quartier Tshilumba par les communautés locales dans le cadre de la Dynamique communautaire.

#### Mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la Résolution 2098 :

Le Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice/Kasaï Occidental poursuit ses activités de sensibilisation ciblée sur le contenu de ces deux textes.

## **IV. ENJEUX, DEFIS ET RECOMMANDATIONS**

### *4.1. Les enjeux :*

- Financement du fonctionnement des Conseils Locaux pour la Sécurité de Proximité [CLSP] en vue de leur efficacité et efficience ;
- Cohabitation civilo-militaire suite aux bavures militaires enregistrées au sein de la population ;
- Implantation de 12 Sous-commissariats de police dans les communes du troisième cycle Police de Proximité, à savoir : Nganza, Katoka et Lukonga ; à raison de 4 par Commune, suivant le cadre organique CAMO<sup>1</sup> de la Police Nationale Congolaise, sur fonds propre du Gouvernement congolais.

### *4.2. Les défis à relever au mois suivant :*

- Réhabilitation de l'image des FARDC à Kananga et au Kasaï Occidental ;
- Amélioration des conditions sociales et professionnelles des policiers et augmentation de leurs effectifs pour faire face à la violence armée ;
- Extension de la réforme de la police à toute la province ;
- Amélioration des relations civilo-militaires par une initiative qui proviendrait de l'armée, notamment des réparations en faveur des populations civiles ;

---

<sup>1</sup> Cellule d'Appropriation de la Mise en Œuvre de la réforme de la Police.

- Construction de 12 sous-commissariats de police dans les trois dernières communes, à savoir : Nganza, Lukonga et Katoka, à raison de 4 par Commune.

#### 4.3. Les recommandations majeures :

##### Au Gouvernement provincial :

- ◇ Appuyer conséquemment la réforme de la police ;
- ◇ Appuyer les actions du RRSSJ dans le cadre de la réforme du secteur de sécurité ;
- ◇ Encourager la tenue des cadres de dialogue avec les parties prenantes à la réforme du secteur de sécurité ;
- ◇ Etendre à toute la province, les actions de sensibilisation de la population sur l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la Région, signé à Addis-Abeba, la Résolution 2098 et le Mécanisme National de Suivi.

##### A l'Assemblée provinciale :

- ◇ Assurer le contrôle régulier des prestations des services de sécurité dont la police ;
- ◇ Interpeller les autorités sécuritaires pour expliquer la situation sécuritaire et de la gestion du patrimoine notamment à la Police nationale congolaise ;
- ◇ Voter le budget en faveur de la Réforme et en assurer le contrôle régulier ;
- ◇ Canaliser les aspirations des communautés en matière de sécurité et de justice en vue de trouver des réponses appropriées à leurs besoins.

##### A la police :

- ◇ Appliquer les principes de Police de Proximité dans toutes les unités de police ;
- ◇ Appliquer et faire respecter les différentes lois sur la réforme, le statut et le fonctionnement de la police ;
- ◇ Respecter les droits de l'homme au sein et en dehors de la police ;
- ◇ Etre à l'écoute de la population et lui fournir les services de sécurité de qualité.

##### Aux autorités politico administratives locales :

- ◇ Renforcer la tenue des Forums de Quartier et des Conseils Locaux de Sécurité de Proximité ;
- ◇ Veiller à l'application des résolutions issues des assises avec les communautés ;
- ◇ Soutenir le fonctionnement local des services de la police.

##### Aux partenaires d'appui :

Appuyer les actions du RRSSJ et des Organisations de la Société Civile à la base, dans le cadre du monitoring et plaidoyer en rapport avec l'Accord-cadre et de la Résolution 2098.

Fait à Kananga, le 27 Septembre 2014

**POUR LE RRSSJ/KASAI OCCIDENTAL,**

**Analet TSHIMBALANGA**

**Coordonnateur provincial**